



### Etat des lieux des attaques de Flavescence Dorée en Gironde

La campagne 2009 est marquée par une recrudescence importante du nombre de foyers de Flavescence Dorée (FD). La maladie est en phase d'extension géographique et la quasi-totalité des appellations girondines est désormais concernée. La présence de la maladie est confirmée en appellation Pessac Léognan, Médoc, St Estèphe, Sauternes, Cotes de Bourg... Plusieurs foyers sont également découverts dans le Libournais à proximité immédiate de notre GDON : St Denis de Pile, Les Billaux, St Genes de Castillon, Gardegan, Tayac, Puynormand,... L'importance des attaques est très variable, allant de pieds isolés (Médoc) à des contaminations sur des îlots parcellaires de plusieurs ha (Bourg, Puynormand).

La flavescence dorée n'est pas une fatalité. Des solutions techniques efficaces existent à condition d'instaurer une vigilance collective sur les vignobles.



### Quelques définitions pour comprendre techniquement

**La Cicadelle de la Flavescence Dorée** (CFD) : De nom latin *Scaphoideus titanus*, elle est responsable de la dispersion de la maladie dans le vignoble. Il s'agit d'un insecte « vecteur » qui n'a aucun lien avec la cicadelle verte (ou cicadelle des grillures). La CFD est un insecte commun du vignoble bordelais et ne porte aucun préjudice à la culture de la vigne tant que la maladie de la Flavescence Dorée (FD) est absente. Si des pieds malades apparaissent et si l'insecte vient se nourrir sur la plante contaminée, la CFD va, après incubation, véhiculer la maladie de ceps en ceps à travers le vignoble.

La CFD effectue un seul cycle par an et ne se nourrit que sur la vigne. Ces conditions permettent d'obtenir une grande efficacité des traitements insecticides Neurotoxiques. Actuellement, des études sont réalisées par l'INRA de Villenave d'Ornon pour mieux connaître les préférences de cet insecte (cépages, température...)

*Est-il risqué d'avoir des populations de CFD dans une parcelle ?*

Question difficile. Non, à condition de parfaitement contrôler l'apparition éventuelle de ceps atteints de FD. En cas de présence de la maladie, elle se développera d'autant plus vite que le nombre de CFD est important.

*Comment savoir si la CFD est présente ?*

Apprendre à reconnaître les larves sur les feuilles ou placer un piège jaune pour capter les adultes.

*Quels sont les facteurs qui favorisent l'implantation / prolifération des CFD ?*

Il existe certainement des facteurs agronomiques et paysagers qui sont pour l'instant mal connus. On la retrouve très fréquemment sur les parcelles sans traitement insecticide depuis plusieurs années et

sur les parcelles traitées uniquement avec des insecticides type RCI / ICI (Cascade<sup>®</sup>, Paccord<sup>®</sup>,...) qui ne sont pas efficaces sur les CFD et sélectionnent les populations. Attention à l'importance de ce facteur qui est souvent sous estimé par les vignerons. Les résultats du GDON démontrent que l'utilisation d'un insecticide Neurotoxique, même à large intervalle, (1 traitement sur plusieurs années) limite durablement les populations dans les parcelles.

**La Flavescence Dorée** : C'est une maladie de quarantaine qui entraîne la mort des ceps contaminés. Elle est propagée par la CFD ou la plantation de matériel végétal contaminé. Les symptômes apparaissent à la mi-juillet jusqu'aux premières gelées et s'expriment 1 an après la contamination. Pour une description détaillée des symptômes, vous pouvez consulter le site de D. Vergnes : <http://flavescencedoree.jimdo.com/>.

Le potentiel de multiplication de la maladie varie de X2 à X10 par an, lui conférant un caractère épidémique indéniable. Lorsque le nombre de pieds contaminés dans une parcelle atteint 20 %, la parcelle est alors soumise à arrachage obligatoire. Le Cabernet Sauvignon est le cépage rouge bordelais le plus sensible. La multiplication des contaminations est généralement moins rapide dans les parcelles de Merlot et Cabernet Franc.

**Le Bois Noir** : C'est une maladie qui entraîne la mort du cep contaminé sur le moyen terme. Elle est transmise par un insecte vecteur du nom de *Hyalesthes obsoletus*. Les symptômes du Bois Noir sont identiques à ceux de la FD, si bien qu'un test de laboratoire est nécessaire pour différencier les 2 maladies. Contrairement à la FD, le Bois Noir se propage lentement et n'est pas une maladie épidémique. En effet, *H. obsoletus* se déplace très rarement de ceps en ceps et préfèrent se nourrir dans la strate herbacée dans et autour des parcelles. Le Bois Noir ne remet pas en cause la pérennité du vignoble. Malheureusement, il rend la détection de la FD laborieuse et coûteuse. Pour faciliter la détection de FD et limiter les risques, les pieds atteints de Bois Noir sont soumis à arrachage obligatoire.

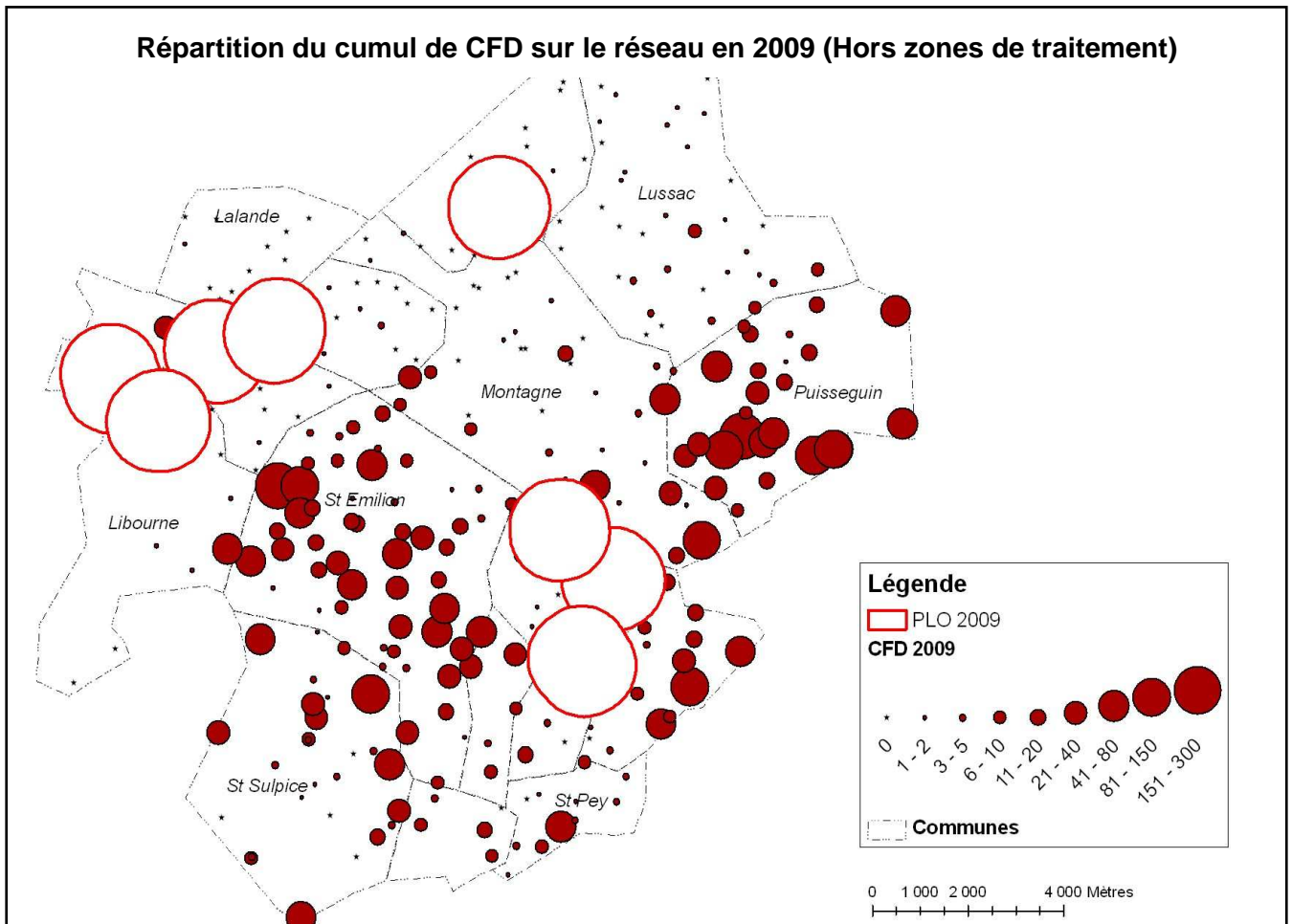


## Résultats 2009 sur la zone GDON

### **Répartition des cicadelles de la Flavescence dorée (voir carte page suivante)**

Les CFD sont réparties de manière très hétérogène sur l'ensemble de la zone. Cette différence s'explique notamment par l'historique des traitements insecticides obligatoires. On retrouve ainsi des populations importantes sur les communes où aucun traitement neurotoxique généralisé n'a jusqu'à alors jamais été imposé : St Emilion, St Sulpice de Faleyrens, Sud Est de Montagne, Puisseguin et l'Est de St Etienne de Lisse. Au contraire, elles sont quasiment absentes des communes de Lalande, Pomerol, Les Artigues de Lussac et Lussac (Carte 1).

## Répartition du cumul de CFD sur le réseau en 2009 (Hors zones de traitement)



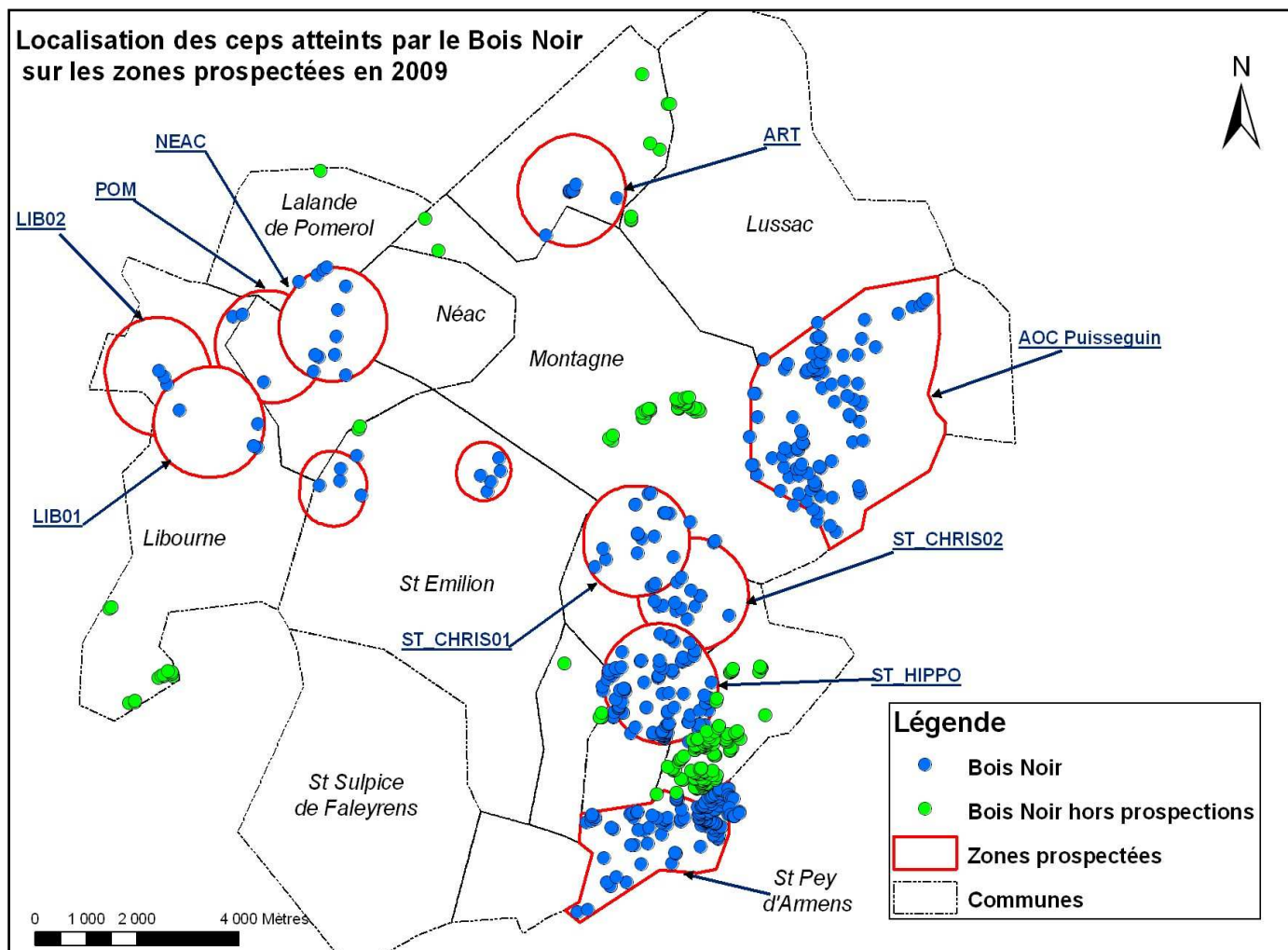
### Répartition des pieds atteints de la maladie du Bois Noir

Il existe une différence de répartition de la maladie très marquée entre communes. Elle est présente sur l'ensemble de la zone. En densité faible sur l'Ouest (Libourne, Pomerol, Lalande) et sur les Artigues de Lussac, le nombre de pieds symptomatiques est plus important sur les communes de St Christophe, Montagne et Puisseguin. Il devient encore plus fort sur St Etienne de Lisse et le Nord Est de St Pey d'Armens. Les connaissances scientifiques sur cette maladie ne permettent pas d'expliquer cette différence de répartition. On se contentera d'énoncer quelques propositions qui n'ont valeur que de simples réflexions. On remarque que la maladie est moins présente lorsque le sol est régulièrement travaillé (Pomerol). L'insecte vecteur provenant de plantes herbacées, il est possible que le travail du sol le défavorise. Toutefois, enherbement n'est pas toujours synonyme de bois noir, à l'exemple des Artigues de Lussac.

Le Bois Noir est réparti dans de nombreux secteurs, mais semble particulièrement s'exprimer dans la palus de Condat et sur les sols d'alluvions de la Dordogne situés dans la plaine de St Emilion, en contrebas direct des coteaux. Ces résultats nous orientent vers un lien éventuel entre expression de la maladie et type de sol (profondeur, hydromorphie, fertilité) et nécessiterait un travail de recherche plus approfondi.

G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: [gdoncfd@yahoo.fr](mailto:gdoncfd@yahoo.fr)



La carte ci-dessus localise les ceps contaminés par le Bois Noir échantillonnés en 2009. Les points bleus indiquent les pieds repérés lors des prospections effectuées par les équipes de marcheurs. Les points verts représentent les échantillons supplémentaires collectés par les techniciens GDON lors de leur missions de surveillance (ravageurs, maladies...).

**La présence de nombreux pieds de Bois Noir dans un secteur n'est pas anodine, elle peut rendre extrêmement difficile la lutte contre la flavescence dorée et masque souvent sa progression en début d'épidémie. Les consignes d'arrachage du Bois Noir doivent être appliquées avec sérieux.**

### Contamination en Flavescence Dorée

#### Suivi des anciens foyers

Aucun pied de FD n'a été découvert sur les anciens foyers de Montagne et Lussac (2006), Nécac et St Hippolyte (2007), Pomerol, Les Artigues de Lussac et Libourne (2008).

Un nouveau pied de FD a par contre été découvert à St Christophe des Bardes (secteur Fombrauge), à quelques centaines de mètres des 2 pieds localisés en 2008. Ces contaminations régulières nous imposent de maintenir pour le moment les traitements sur une partie de la commune. Ce secteur semble sensible et nécessite une vigilance particulière.

G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: [gdoncfd@yahoo.fr](mailto:gdoncfd@yahoo.fr)

### Découverte de nouveaux foyers

Hormis le pied découvert à St Christophe des Bardes (voir ci-dessus), 3 autres nouveaux foyers ont également été découverts :

Communes contaminées 2009	Nombre de foyers	Nombre de pieds
Lalande	1	1
St Emilion	2	1er foyer : 1 pied
		2ème foyer : 21 pieds

### Conclusions

**Le protocole flavescence dorée a permis le contrôle des foyers repérés les années précédentes et ce, en réduisant de 82 % l'utilisation d'insecticides par rapport à une situation de lutte classique, soit l'équivalent de 7804 ha non traités.**

**A partir de 2010 et suite à la découverte de foyers de FD sur Gardegan, St Genes de Castillon, Petit Palais et Tayac, la vigilance doit être accrue sur tout le secteur Est de notre zone (Est de Lussac et St Etienne, limite d'appellation sur Puisseguin et secteur Parsac sur Montagne.**

La recrudescence de contamination en FD dans le département démontre que la maladie est très loin d'être maîtrisée... Sur notre secteur, il est pour l'instant possible d'assainir les nouvelles contaminations à condition que celles-ci soient détectées précocement.

**La localisation rapide des nouveaux foyers est la condition *sine qua non* de la réussite de notre opération. Cette découverte des pieds malades ne peut se faire que collectivement. Elle nécessite la sensibilisation de toute la profession.**

Malgré un effort de prospection important, il nous est impossible de contrôler toutes les parcelles chaque année. Pour être efficace et moins coûteuse, la surveillance de la maladie doit être relayée sur les châteaux. Notre objectif de moyen terme est que toutes les propriétés possèdent au moins un salarié capable de réaliser un diagnostic « flavescence dorée » sommaire pour contacter le GDON si besoin.

**En 2010, le GDON accentuera donc son effort sur les formations afin de permettre à un maximum de professionnels de se former à l'identification des symptômes.**



## Protocole de Lutte Flavescence Dorée 2010

La carte située en fin de ce document vous présente les nouvelles zones de traitements obligatoires en 2010. Cette année, le protocole de lutte est le suivant :

L'ensemble des parcelles situées hors des cercles n'est soumis à aucun traitement obligatoire.

Pour les parcelles comprises dans les cercles

**Cas 1** : cercles nommés ART, LAL, LIB01, LIB02, POM, STCH01, STCH02, STEM02, (soit tous les foyers SAUF STEM01) :

Les parcelles comprises dans ces cercles seront soumises à 1 traitement obligatoire larvaire. Un deuxième traitement (sur adultes) pourra éventuellement être imposé par le GDON en cas de captures sur les pièges jaunes durant l'été.

**Cas 2** : cercle nommé STEM01 :

Les parcelles comprises dans ce cercle sont situées dans un périmètre de 2000 m autour du foyer de 21 ceps contaminés. Le protocole de traitement est renforcé. Il est constitué de: 2 traitements obligatoires sur larves. Un troisième traitement (sur adultes) pourra éventuellement être imposé par le GDON en cas de captures sur les pièges jaunes durant l'été.

Les dates des traitements seront diffusées par le GDON en saison.

### Prospection :

L'intégralité des cercles sera prospectée au cours de l'été. D'autres secteurs seront également traversés par les marcheurs pour porter la surface totale en prospection à hauteur de 3000 ha.

Vous recevrez courant avril un courrier personnalisé qui indiquera vos obligations de traitements à la parcelle.

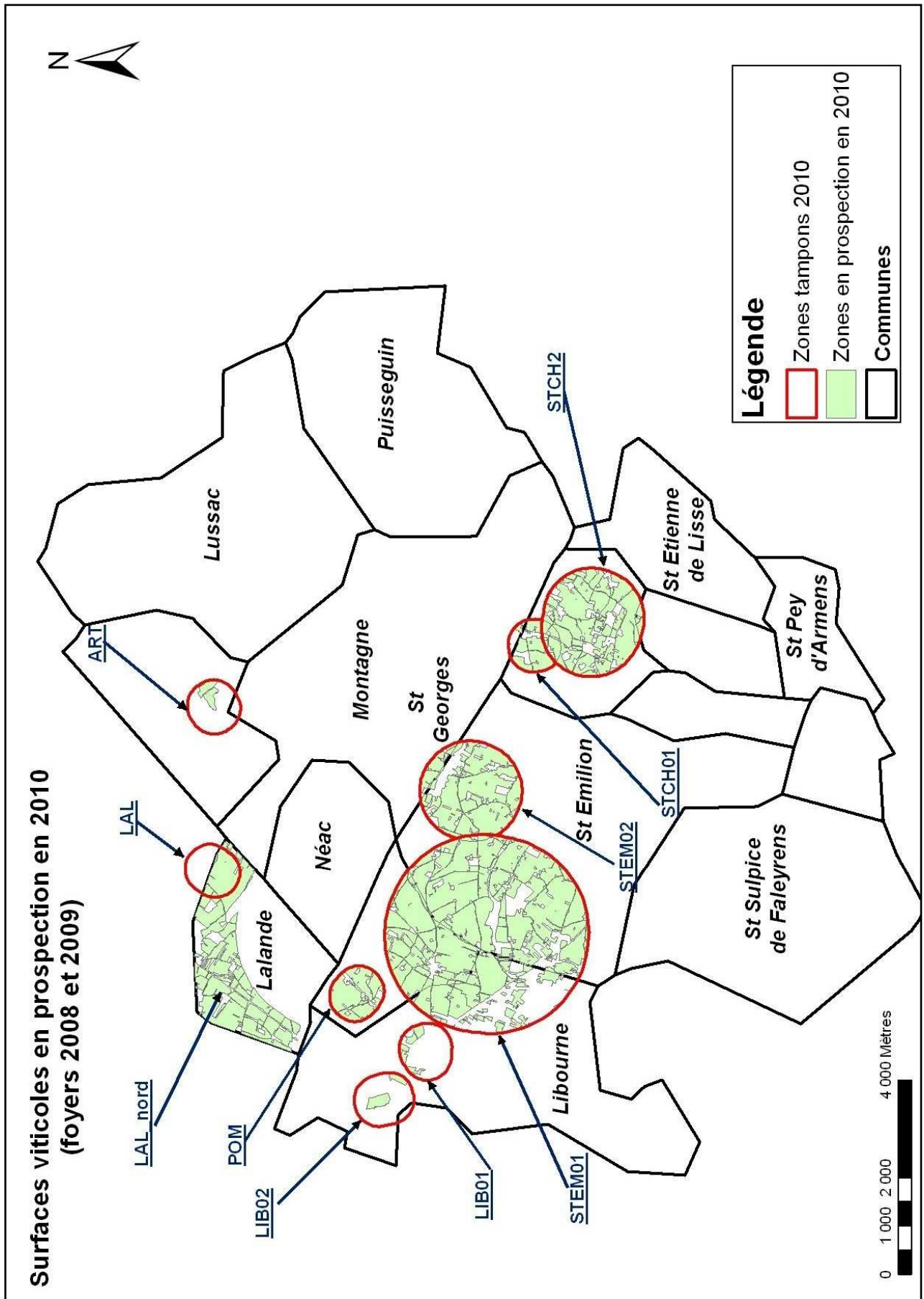
Antoine Verpy, Frédéric Gil

Le GDON du Libournais bénéficie du soutien financier des organismes suivants :



G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: [gdoncfd@yahoo.fr](mailto:gdoncfd@yahoo.fr)



G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: [gdoncfd@yahoo.fr](mailto:gdoncfd@yahoo.fr)